

INFO-PARENTS

ÉDITION AOÛT 2025



Ensemble, plus loin, plus forts!

RENTRÉE SCOLAIRE 27 AOÛT

Chers parents,

C'est avec enthousiasme que je vous fais parvenir le tout premier info-parents de l'année scolaire qui débutera très bientôt. Déjà l'équipe-école s'affaire à préparer cette nouvelle année qui s'inscrit sous le signe du changement pour plusieurs élèves.

Comme l'an dernier, j'ai le plaisir de travailler en étroite collaboration avec monsieur Marc-Antoine Morin, directeur adjoint, qui supervisera les élèves du primaire de l'école des Moussaillons et avec madame Annie Rollin, directrice adjointe, qui supervisera les élèves de l'école du Boisé.

Le 27 août, nous attendrons vos enfants du primaire sur la cour de l'école du Boisé à compter de 7h35 et à compter de 7h50 à l'école des Moussaillons. Vous pouvez accompagner votre enfant pour l'activité d'accueil. Il faudra se stationner dans les rues avoisinantes afin de laisser le stationnement libre pour les employés et pour les autobus. Pour les élèves du préscolaire, veuillez vous référer à l'horaire reçu par courriel le 5 juin dernier.

De plus, vous retrouverez, dans ce premier Info-parents, plusieurs informations pratiques à consulter concernant la rentrée scolaire. Je vous demande d'y prêter la plus grande attention et vous invite à le conserver à portée de la main comme outils de référence tout au long de l'année scolaire.

D'autre part, je vous invite à vous référer régulièrement à notre site internet ainsi que notre page Facebook. Vous y trouverez plusieurs informations supplémentaires et vous y ferez de belles découvertes.

En mon nom et au nom du personnel de l'école, je vous souhaite une excellente année scolaire 2025-2026 !

Marie-Josée Brassard

Directrice

DATES IMPORTANTES

Mardi 26 août : Rencontre de parents pour les élèves du préscolaire des deux bâtisses (voir courriel reçu le 5 juin)

Mercredi 27 août : Rentrée scolaire 2025-2026 Boisé : 7h35 Moussaillons : 7h50 sur la cour de récréation (au gymnase en cas de pluie)

Lundi 1^{er} septembre : Congé pour tous

Mardi 2 septembre: Photo scolaire à Boisé

Mercredi 3 septembre: Photo scolaire aux Moussaillons

Mercredi 3 septembre 18h : Assemblée générale annuelle de parents au gymnase des Moussaillons

Vendredi 19 septembre : Journée pédagogique (service de garde offert sous inscription)

DATES DES ÉTAPES 2025–2026

Préscolaire à 6 ^e année (régulière)	
1 ^{ère} communication	15 octobre 2025
1 ^{ère} étape	27 août au 7 novembre 2025 Rencontre de bulletins 13 novembre au soir Détails à venir par le titulaire de votre enfant
2 ^e étape	10 novembre au 27 février 2026
3 ^e étape	10 mars au 22 juin 2026

Anglais intensif	
1 ^{ère} communication	15 octobre 2025
1 ^{ère} étape	27 août au 22 janvier 2026 Rencontre de bulletins 13 novembre au soir Détails à venir par le titulaire de votre enfant
2 ^e étape	26 janvier au 22 juin 2026

PROJET ÉDUCATIF

Notre mandat premier est de **socialiser**, d'**instruire** et de **qualifier** les élèves que nous accueillons, conformément au Programme de formation de l'école québécoise. Toutefois, chaque école a ses valeurs propres et ses orientations spécifiques, lesquelles visent à répondre aux besoins particuliers de sa clientèle. C'est ce qui est convenu d'appeler le Projet éducatif.

Nous vous invitons à consulter notre Projet éducatif sur le site Internet de l'école.

En voici les grandes lignes :

Enjeux :

- 1- La réussite éducative de nos élèves
- 2- Un milieu de vie bienveillant

Mission :

Offrir à chaque élève un milieu bienveillant, stimulant et inspirant qui lui permettra de développer son plein potentiel tout au long de son parcours scolaire.

Vision :

Ensemble, plus loin, plus fort

Valeurs :

Respect, engagement, collaboration

SERVICE DE GARDE

Le service de garde avant la classe, le midi et après la classe (jusqu'à 18h.) est offert seulement aux élèves inscrits (un formulaire doit être dûment rempli).

Le service de garde sera offert dans les deux bâtisses avec un service d'accueil le matin dès 7h. En fin de journée, le service hop-hop sera offert en complémentarité au poste d'accueil. Les journées pédagogiques seront également offertes aux deux écoles.

Vous pourrez consulter les tarifs dans la régie interne du service de garde sur notre site internet.

Il est important de savoir qu'aucune modification de fréquentation ne sera possible avant le 8 septembre. Nous n'accepterons pas les modifications par téléphone ou courriel dans les premiers jours. Il faudra donc respecter l'horaire choisi lors de l'inscription (même la première journée d'école le 27 août)

HORAIRE DÉBUT DES COURS ET PONCTUALITÉ

Il est important d'être à l'heure pour le début des classes. Voici donc les heures où les cloches sonnent pour l'entrée des élèves :

Moussaillons : 8h et 12h50

Boisé : 7h45 et 12h35

Nous tenons à vous préciser l'importance pour votre enfant d'arriver à l'heure à l'école. Il est toujours insécurisant et stressant pour un élève d'arriver en retard en classe. **Nous remarquons que plusieurs enfants arrivant en voiture le matin, se présentent à l'école après l'entrée des élèves et aussi après la cloche.** Il est important de respecter l'horaire prescrit. Dès son jeune âge, il est important d'apprendre la

ponctualité et d'avoir de bon modèle en ce sens. Des retards fréquents entraîneront une communication aux parents afin de remédier à la situation.

En début de période, l'enseignante explique le programme de la journée, les activités qui seront réalisées, etc. C'est un moment privilégié et rassurant pour votre enfant, car cela lui permet de connaître le déroulement de la journée ou de l'activité. L'élève qui arrive en retard commence sa journée à la course et peut difficilement rattraper le temps perdu.

De plus, lorsque l'enseignant reprend les explications, c'est tout le groupe qui souffre de cette situation et de ces pertes de temps.

L'horaire complet des écoles se retrouve dans le document d'informations en pièce jointe.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk-Portail, dans la tuile d'absences. **Idéalement, avant le début des classes.** Pour plus de facilité et de rapidité, nous vous invitons à TÉLÉCHARGER l'application **MParent** sur votre cellulaire ! Vous pourrez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Lien pour l'application MParent : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Il est primordial que vous préveniez l'école lorsque votre enfant souffre d'un malaise qui peut être contagieux. L'école appliquera alors des protocoles établis et dans certains cas, informera l'ensemble des parents de la situation, en conservant la confidentialité des personnes atteintes. **Nous vous demandons de prendre très au sérieux ces messages de l'école, particulièrement dans les cas de pédiculose, de varicelle et d'autres maladies contagieuses.**

Parmi les situations les plus courantes, afin d'éviter et de réduire la contagion, **votre enfant ne doit pas se présenter à l'école lorsqu'il fait de la fièvre** ou lorsqu'il présente **des symptômes de gastro-entérite**. Il devra rester à la maison 24 heures après les derniers symptômes.

RÈGLES DE CONDUITE : GESTION POSITIVE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS

Les règles de conduite de l'école incluant la salle de classe et le service de garde se traduisent en comportements attendus de la part des élèves de notre école.

Ces règles de civisme et de conduite seront enseignées et modélisées auprès de tous les élèves. Nous vous tiendrons informés régulièrement des enseignements qui seront faits afin que vous puissiez, de votre côté, renforcer les mêmes actions souhaitées. Les élèves seront valorisés pour les efforts qu'ils feront pour adopter ces comportements qui contribueront à un climat propice aux apprentissages.

Dès le début de l'année scolaire, le vouvoiement sera intégré dans les échanges entre les élèves et les adultes de l'école.

ENCADREMENT DES COMPORTEMENTS

À la lecture des règles de conduite, vous verrez que l'on y retrouve des modalités d'intervention liées à une trajectoire ayant pour but d'accompagner et de soutenir l'élève dans une démarche de réparation. Notre rôle de pédagogue et d'accompagnateur est aussi présent dans l'apprentissage du savoir-être. Ces interventions mineures doivent faire partie du développement de l'enfant. Elles vous seront communiquées afin de faire équipe et voir les changements s'opérer.

Afin d'encadrer les événements majeurs (gestes et paroles à caractère violent, refus majeur de collaborer, fugue, et.), un appel sera fait aux parents afin de l'informer de l'événement et des conséquences associées.

Il est bon de rappeler qu'à la suite d'un geste grave ou d'un refus majeur de collaborer, d'une fugue ou d'autres gestes ou événements majeurs, un membre de l'équipe école informera les parents que le retour de l'enfant à l'école ne sera possible qu'après une rencontre avec les parents et la direction.

La direction peut aussi, selon la gravité du geste, suspendre un élève, à l'interne ou à l'externe, pour une période déterminée. Pour le retour à l'école, au moment fixé par la direction, les parents devront se présenter avec leur enfant pour la rencontre de réintégration. Cette rencontre permettra d'établir, entre autres, les conditions de retour dans la classe ou à l'école et les mesures de soutien adaptées à l'élève et à la situation.

Ces décisions s'appuieront directement sur les nouvelles orientations du ministre qui se retrouveront dans la loi de l'instruction publique sous peu. Ces nouvelles orientations se déclinent dans l'encadrement de nos règles de conduite, dans notre plan d'action pour un climat qui favorise la sécurité et le bien-être de tous et dans le code d'éthique prescrit par le ministère de l'Éducation.

Pour connaître les mesures de prévention, les mesures de soutien et d'encadrement ainsi que les obligations partagées des parents et du milieu scolaire, vous pouvez consulter le plan d'action pour un climat qui favorise la sécurité et le bien-être de tous sur notre site internet.

DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE ET PROCESSUS DE PLAINTE

Le Secrétariat général du Centre de services scolaire des Navigateurs rend disponible, sur son site Internet, le processus de [plainte](#) qu'un parent d'élèves (ou citoyen.ne) doit suivre en cas d'insatisfaction.

Concernant le processus pour la révision de note, nous vous invitons à prendre connaissance de la pièce jointe à ce sujet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS

C'est lors de l'Assemblée générale annuelle des parents du 3 septembre 2025 que le comité du Conseil d'établissement 2025-2026 sera formé. Cette année, 4 postes de parents sont à pourvoir. Veuillez noter que les parents élus le sont pour un mandat de deux ans.

Le Conseil d'établissement est formé de quatorze personnes : sept parents et sept membres du personnel. Ces derniers agissent en concertation et sont invités à exprimer leurs opinions afin de faire des choix portant sur le

bien-être de l'ensemble des élèves. Une formation de 10h, sous forme de capsules en ligne et de fiches thématiques, est obligatoire pour les nouveaux membres. Cette formation est à compléter pour la fin novembre 2025.

Les membres du Conseil d'établissement se réunissent sept fois durant l'année scolaire. La première rencontre aura lieu le lundi 22 septembre à 19h au salon du personnel de l'école des Moussaillons. Lors de l'assemblée, nous procéderons au tirage de 2 prix de présence (paiement de 2 factures scolaires).

Monsieur Rémy Parent, président du conseil d'établissement 2024-2025, et moi-même, comptons sur votre présence à cette importante assemblée du 3 septembre à 18h.

COUR DE RÉCRÉATION, ÉCOLE DU BOISÉ

La cour d'école de l'école du Boisé étant petite, nous diviserons les aires de jeux afin de permettre à chaque groupe d'âge d'avoir accès aux zones asphaltées nouvellement tracées. De plus, du matériel supplémentaire a été acheté afin d'animer adéquatement les périodes de récréations et de satisfaire le plus grand nombre.

DÉBARCADÈRE AUTOBUS, ÉCOLE DU BOISÉ

Bien que l'augmentation de clientèle n'augmente pas le nombre d'autobus sur place, il est important de se rappeler que la zone devant l'école du Boisé est une zone débarcadère pour le transport scolaire et que les voitures ne doivent pas s'y stationner.

Nous avons l'obligation de sécuriser l'arrivée des élèves en autobus tout en assurant la sécurité des élèves marcheurs. Si vous faites le choix de venir reconduire votre enfant en voiture, il faudra le déposer à un autre endroit que dans le débarcadère d'autobus. Pour les parents venant reconduire leur enfant au service de garde, nous vous demandons d'utiliser le stationnement à droite dans le rond-point.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES ÉCOLE DU BOISÉ

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la bibliothèque de l'école du Boisé. Les principales tâches sont de procéder aux retours et aux enregistrements des livres ainsi qu'à leur classement dans les rayons. Une formation sera offerte par le service des bibliothèques de la ville de Lévis. Si vous avez une ou plusieurs disponibilités à offrir parmi les besoins, merci d'envoyer un courriel au [secrétariat de l'école du Boisé](#).

Nos besoins :

Lundi AM et/ou PM	Mercredi AM	Jeudi AM et/ou PM	Vendredi AM et/ou PM
-------------------	-------------	-------------------	----------------------

Bienvenus aux parents et aux grands-parents!